

*Initiatives ministérielles*

Compte tenu de cette révolte au caucus libéral, le député de Kingston et les Îles est venu nous raconter ces problèmes. Nous lui avons demandé des explications. En y regardant de plus près, on a constaté que ce n'était pas tant le système qui posait un problème que le fait que les libéraux n'étaient pas satisfaits des résultats obtenus. Ceux-ci ont décidé que la solution consistait à prétendre que le problème n'avait jamais existé. Ils ont nommé de nouvelles commissions partout au pays et les ont laissé redéfinir des limites susceptibles d'être plus acceptables par le gouvernement. Les libéraux pensaient bien que les commissions pourraient produire une nouvelle carte électorale qui réglerait leurs problèmes.

C'est ainsi qu'au mois de mars 1994, le gouvernement libéral déposait le projet de loi C-18. Vous ne serez pas surpris si je vous dis que le débat sur cette mesure avait fait l'objet d'une motion d'attribution de temps, ce qui nous avait paru tout à fait insolite. Pourquoi tant d'empressement? Les élections générales venaient à peine d'avoir lieu et, déjà, le gouvernement limitait la durée du débat sur le projet de loi C-18, qui suspendait l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, afin de pouvoir pondre un merveilleux nouveau système de révision de ces limites.

L'attribution d'une période de temps et le recours à la clôture ont été utilisés à maintes reprises par les libéraux. J'imagine que nous aurions dû nous douter de ce qui allait se passer, à savoir que le gouvernement n'est pas prêt à faire face à la réalité. Celui-ci juge toute opposition inacceptable; par conséquent, il se sert de son autorité et de sa majorité pour faire adopter des mesures à toute vapeur, sans guère se préoccuper de ce que peuvent penser les autres députés de la Chambre.

Après avoir suspendu ce processus, le gouvernement se devait de mettre sur pied un autre système. Il a donc déposé une motion à la Chambre, la motion n° 10. J'ai un Feuilleton du mardi 19 avril 1994, dans lequel cette motion est reproduite. Je vais en faire la lecture aux fins du compte rendu:

Que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre soit chargé, conformément à l'article 68(5) du Règlement, d'élaborer et de déposer un projet de loi sur le mode de révision des limites des circonscriptions électorales pour la Chambre des communes suivi par les commissions de délimitation des circonscriptions électorales, et que, en élaborant le projet de loi, le comité soit chargé d'étudier, entre autres, le fonctionnement général de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales au cours des trente dernières années, notamment:

a) en évaluant s'il devrait y avoir une augmentation continue du nombre de députés à la Chambre des communes après chaque recensement comme le prévoit actuellement l'article 51 de la Loi constitutionnelle;

Je m'arrête ici un moment pour voir un peu ce qu'il est advenu de cette directive énoncée dans la motion n° 10.

Nous avons examiné l'augmentation du nombre des sièges à la Chambre, qui est prévue aux termes des dispositions actuelles de la Loi électorale et de la Constitution du pays. Le nombre des sièges s'élève actuellement à 295. Comme vous pouvez le cons-

tater, monsieur le Président, la place est utilisée au maximum à la Chambre, mais nous devons quand même trouver de la place pour y installer six sièges de plus. Il semble très bizarre que nous voulions ajouter des sièges à la Chambre, alors que la tendance au Canada semble aller dans l'autre sens.

Des élections provinciales ont été déclenchés dans ma province, en Saskatchewan, et les candidats s'y disputent maintenant un nombre de sièges moins élevé que lors des élections précédentes. Il y avait 66 sièges en jeu lors des élections de 1991. Ce nombre a été réduit à 58 pour la campagne électorale actuelle.

• (2135)

Il y a eu des élections en Ontario l'autre jour. Nous n'en entendons pas beaucoup parler de la part des députés d'en face, mais je sais que le parti victorieux à l'issue de cette campagne électorale préconisait également une réduction du nombre des sièges à l'assemblée législative ontarienne. Les conservateurs voulaient moins de sièges à Queen's Park, et non davantage. Ils ont remporté les élections. Je pense qu'ils voulaient en réduire le nombre de 30 p. 100, sauf erreur.

Or, les libéraux, ici à Ottawa, écoutent-ils les Canadiens? Pensent-ils que les Canadiens veulent plus de politiciens ou moins de politiciens? Ont-ils pris au sérieux la motion incitant la Chambre à réduire ou à geler le nombre de sièges afin d'éviter toute expansion? Pas le moins du monde, monsieur le Président. Ils pensaient qu'ils n'avaient pas à s'en faire. Ils se croyaient au paradis et pensaient ne jamais perdre de sièges. Ils refusaient d'envisager la possibilité de réduire le nombre de sièges à la Chambre des communes. Ils ne voulaient rien entendre; en fait, ils voulaient augmenter le nombre de sièges à la Chambre des communes. Ils ont refusé de faire quoi que ce soit pour éviter que la Chambre ne prenne de l'expansion. Pour l'instant, le nombre de sièges demeure à 301 et, dans les années suivant le recensement, il augmentera un peu plus.

Cela correspondait au premier point de la motion n° 10, qui proposait de geler ou de réduire le nombre de sièges à la Chambre, mais en vain.

Le deuxième point de la motion n° 10, soit le point b), parle d'un examen de «la pertinence de l'actuel mode de sélection des membres des commissions de délimitation des circonscriptions électorales». Or, ces commissions étaient censées être terribles. Comme elles ont fait leur travail de façon épouvantable, les libéraux se devaient vraiment de révolutionner la structure des comités et le mode de nomination des commissaires.

Les libéraux se sont creusé la cervelle pour trouver un moyen de l'en redéfinir la composition et de les restructurer, mais en vain ou presque. Certes, on a apporté quelques retouches ici et là et de nouvelles idées ont été appliquées mais, si l'on examine le projet de loi C-69, dont nous débattons ici ce soir, on verra que la composition des commissions et presque tous les aspects les concernant sont très similaires à ce qu'ils étaient auparavant.